

PONT DES SOUPIRS

# Les futures passerelles commerciales de Paris retoquées par le Conseil d'Etat

Par Sibylle Vincendon(<https://www.liberation.fr/auteur/1963-sibylle-vincendon>) — 17 février 2019 à 18:04



Le Pont-Neuf et l'île de la Cité, à Paris, en avril 2018. Lionel Bonaventure. AFP

# La haute instance administrative enjoint Paris à abandonner l'appel à idées qui veut confier au privé la construction de trois franchissements de la Seine, garnis de boutiques et restaurants. Un coup dur pour ce type de consultation ?

Un coup d'arrêt ou juste un coup dur ? L'avis clairement négatif du Conseil d'Etat sur le projet parisien de faire construire au privé trois ponts «habités» (par des commerces) sur la Seine risque au moins de compliquer leur réalisation, voire de pousser la municipalité à les abandonner. Il faut dire qu'en choisissant de proposer la Seine, soit le domaine public national, comme «terrain» pour un appel à idées auprès des équipes d'investisseurs et d'architectes, Paris devait bien se douter que le socle juridique de l'opération n'était pas très solide.

Le gouvernement a chargé le Conseil d'Etat de préciser aux élus de la capitale à quel point. Dans un avis confidentiel révélé par *Le Monde*, ([https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/02/16/paris-doit-revoir-ses-projets-de-ponts-publics-prives\\_5424354\\_3234.html?xtmc=paris&xtcr=6](https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/02/16/paris-doit-revoir-ses-projets-de-ponts-publics-prives_5424354_3234.html?xtmc=paris&xtcr=6)) la haute instance administrative écrit que «*la procédure lancée n'est pas [...] susceptible d'être poursuivie de manière régulière*». Dès lors, les contrats qui suivraient ensuite seraient «*nécessairement entachés d'irrégularités*».

Voilà qui ne va guère enthousiasmer les 27 équipes qui ont répondu à cet appel lancé le 15 novembre 2017, dans le cadre d'un concours international baptisé Reinventing Cities et proposé par seize métropoles du groupement de villes C40, ([https://www.liberation.fr/planete/2016/11/30/qu-est-ce-que-le-c40-ce-reseau-mondial-de-villes-dont-hidalgo-prend-la-presidence\\_1531955](https://www.liberation.fr/planete/2016/11/30/qu-est-ce-que-le-c40-ce-reseau-mondial-de-villes-dont-hidalgo-prend-la-presidence_1531955)) que préside Anne Hidalgo. Jean-Louis Missika, adjoint

à l'urbanisme de la maire de Paris que nous n'avons pas réussi à joindre ce dimanche, avait précisé la semaine dernière au *Monde* qu'il allait «*adresser un courrier à tous les candidats pour les informer de l'arrêt de la procédure*».

Reinventing Cities est la copie internationale de Réinventer Paris, que l'adjoint avait lancé en 2014. Une consultation qui a d'abord réinventé la manière de faire de l'aménagement urbain : sans lâcher un sou d'argent public. Dans cette procédure, la collectivité n'achète rien. Elle propose en revanche des terrains à des groupements d'investisseurs et d'architectes, à charge pour eux d'arriver avec un projet d'aménagement, un bilan d'exploitation future mais aussi un chèque pour acquérir le foncier.

Cette façon de confier les opérations urbaines au privé, même avec moult précautions, a ses détracteurs. Mais quand il s'agit d'offrir aux majors du BTP le franchissement de la Seine, «*la plus belle avenue de Paris*»(<https://www.youtube.com/watch?v=wtbvICtLgGM>) comme dit l'architecte Bernard Landau(<https://www.youtube.com/watch?v=wtbvICtLgGM>), les bataillons d'opposants grossissent. Dès juin, une association baptisée «La Seine n'est pas à vendre», se montait. Dans une tribune publiée par Libération([https://www.liberation.fr/debats/2018/02/06/la-seine-n'est-pas-a-vendre\\_1627859](https://www.liberation.fr/debats/2018/02/06/la-seine-n'est-pas-a-vendre_1627859)), des architectes et des spécialistes soulignaient l'absence de modèle économique pour ces ponts à commerces, le fait que Paris possède déjà 36 franchissements, «*un record mondial*», et ajoutaient : «*On n'ose imaginer la longue marche des accords qu'il faudra obtenir : voies navigables de France, préfet, Ville, mairies d'arrondissements...*»

Cette promenade de santé n'aura peut-être pas lieu. Dans son avis, le Conseil d'Etat rappelle que les ponts «*sont des travaux en droit de la commande publique*». En résumé, si Paris juge qu'il lui faut trois ponts en plus, qu'il se les paie. ◀

**Sibylle Vincendon (<https://www.liberation.fr/auteur/1963-sibylle-vincendon>)**